

Pénurie et cherté du logement : vue par le délégué du Conseil fédéral

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **38 (1966)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-126117>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pénurie et cherté du logement

vues par le délégué du Conseil fédéral

41

A l'occasion du récent congrès de l'Union internationale de la propriété bâtie, M. Fritz Berger, délégué du Conseil fédéral à la construction de logements, a présenté un exposé dont voici un extrait.

L'évolution du coût de la construction revêt une importance décisive pour le développement économique général. Petit pays fortement axé sur l'exportation, la Suisse ne peut soutenir longtemps le plein emploi que si elle réussit à maintenir relativement stable le niveau intérieur du coût et des prix. Pour assurer son existence économique, il lui faut conserver sa capacité de concurrence. Si l'on considère que ce sont les loyers qui, pour plus de 18%, déterminent l'indice du coût de la vie, l'influence qu'exerce le coût de la construction sur l'évolution économique paraît évidente. Par conséquent, l'économie de la construction assume une responsabilité élevée au regard de l'économie; il lui faut tout mettre en œuvre pour améliorer la situation, en se rationalisant.

Alors que, dans le grand génie civil, grâce à une mécanisation avancée, les prix ne changeaient que de façon insignifiante, dans le bâtiment – nous l'avons vu – ils montaient de manière inusitée.

Obstacles à surmonter

C'est que dans le bâtiment, bien des obstacles se dressent sur le chemin de la rationalisation. La construction se compose en effet de quantité d'activités, éléments et facteurs divers. Chacune de ces nombreuses activités ne fait qu'une petite partie du tout, de sorte qu'il est difficile d'obtenir une coordination des travaux et des efforts.

Les efforts variés déployés en vue du progrès technique et de la rationalisation doivent en définitive permettre, moyennant une somme donnée de travail, de matériaux et de moyens d'exploitation, de construire davantage ou mieux que dans le passé. Aucune différence essentielle n'existe entre les exigences posées à l'industrie et au bâtiment. La somme de travail doit diminuer pour faire place au rendement des machines. De la sorte, les frais

fixes deviennent toujours plus élevés et obligent à produire de grandes séries. C'est à la coordination dimensionnelle et à la normalisation qu'il appartient de créer les conditions qu'exige ce genre de production. Bien entendu, on doit tenir compte en cela des véritables besoins en matière de logement. La construction ne doit pas devenir un but en soi, mais seulement satisfaire aux besoins variés qui se présentent. C'est en aménageant le territoire de manière appropriée, sur les plans régional et local, et en adaptant les bases juridiques, que l'on créera les conditions d'une construction plus économique.

Transports et capitaux

Les hausses disproportionnées des prix du terrain ne peuvent être enrayerées que par une amélioration de l'offre. Il sera donc nécessaire, en créant des moyens de transports publics attrayants, de rapprocher les nouveaux terrains à bâtir des agglomérations.

Dans tout le monde occidental, les investissements élevés ont entraîné une raréfaction sur le marché des capitaux. Là également, les lois du marché jouent impitoyablement. Ce développement est en définitive un symptôme de ce que la croissance économique touche les limites que lui assignent les forces productives, tant matérielles qu'humaines. Tant que les taux d'investissement resteront aussi élevés, la pression sur les taux d'intérêt se maintiendra; or, elle exerce un effet particulièrement défavorable sur l'économie de la construction.

«Tribune de Lausanne.»

pas une solution pour couvrir les déficits, source d'inflation. Mais on constate avec satisfaction qu'aucun signe de récession ne semble se manifester dans un avenir proche. Au contraire, on peut prévoir des forces d'expansion.

(ats-fal).